2018-31 CENTRE INTERDEPARTEMENTAL DE GESTION DE LA PETITE COURONNE DE LA REGION D'ILE-DE-FRANCE

CONSEIL D'ADMINISTRATION Séance du 19 juin 2018

Objet : Adoption du budget supplémentaire de l'exercice 2018

DELIBERATION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION ***

Le mardi 19 juin deux mil dix-huit à onze heures, le Conseil d'administration du Centre interdépartemental de gestion de la petite couronne de la région d'Ile-de-France, dûment convoqué le 12 juin 2018, s'est réuni dans ses locaux 1, rue Lucienne Gérain à Pantin, sous la présidence de Monsieur Jacques Alain BENISTI.

Nombre d'administrateurs en exercice : 29

<u>Etaient présents</u>: Monsieur Jacques Alain BENISTI, Madame Sabrina ASSAYAG, Monsieur Fernand BERSON, Monsieur Jean-Luc CADDEDU, Monsieur Patrice CALMEJANE, Madame Christine CERRIGONE, Madame Catherine DESPRES, Monsieur Richard DOMPS, Monsieur Philippe LAUNAY, Monsieur Philippe LAURENT, Monsieur Hervé LIEVRE, Monsieur Yves PERREE, Monsieur Didier ROUSSEL, Madame Carole RUCKERT, Monsieur Saïd SADAOUI, Monsieur Didier SEGAL-SAUREL, Monsieur André VEYSSIERE.

<u>Avaient donné procuration</u>: Monsieur Gérard LAMBERT à Madame Catherine DESPRES, Monsieur Frédéric MOLOSSI à Monsieur Saïd SADAOUI, Monsieur Christophe PROVOT à Monsieur Philippe LAURENT.

<u>Etaient absents et excusés</u>: Madame Jeanne BECART, Madame Corinne CADAYS-DELHOME, Monsieur Didier DOUSSET, Madame Lamya KIROUANI, Monsieur Anthony MANGIN, Monsieur Philippe PEMEZEC, Madame Marie-Christine SEGUI, Madame Nadia SEISEN, Madame Sophie VALLY.

Assistaient également à la réunion : Mme Sylvie HUSSON, directrice générale, Mme Aurore BARTHEL directrice générale adjointe des affaires statutaires, juridiques et des organismes paritaires, Mme Sarah DELANDES, directrice générale adjointe de l'emploi, des concours, de la santé et de l'action sociale, M. Xavier BASTARD, Secrétaire général, M. Wilfrid GERBER, directeur de la communication, M. Marc JOINOVICI, représentant de la Trésorerie Principale des Etablissements Publics Locaux de Paris.

Objet : Adoption du budget supplémentaire de l'exercice 2018

Le Conseil d'administration,

Vu la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale ;

Vu le décret n°85-643 du 26 juin 1985 modifié relatif aux centres de gestion de la fonction publique territoriale:

Vu l'instruction budgétaire et comptable M832 applicable aux centres de gestion de la fonction publique territoriale ;

Vu la délibération n° 2018-2 du 27 mars 2018 adoptant le compte administratif de l'exercice 2017,

Vu la délibération n°2018-3 du 27 mars 2018 portant décision de reprise anticipée des résultats de l'exercice 2017 ;

Vu la délibération n° 2018-4 du 27 mars 2018 adoptant le budget primitif de l'exercice 2018,

Considérant qu'il y a lieu d'adopter un budget supplémentaire au budget primitif 2018 suite à la constatation d'une erreur matérielle faisant apparaître une discordance entre la délibération d'affectation du résultat cumulé 2017 telle qu'approuvée par le Conseil d'Administration du 27 mars 2018 et le montant de l'excédent de fonctionnement reporté inscrit à la ligne 002 du BP 2018 ;

Entendu le rapport présenté par le Président :

Après en avoir délibéré;

ADOPTE, à l'unanimité, au niveau du chapitre pour la section de fonctionnement et pour la section d'investissement, le budget supplémentaire 2018 annexé à la présente délibération et présenté en équilibre, tel que repris dans le tableau ci-dessous :

Section	Dépenses	Recettes
Fonctionnement	1 000 000 euros	1 000 000 euros
Investissement	1 000 000 euros	1 000 000 euros

Le Président,

Jacques Alain BENISTI Maire de Villiers-sur-Marne